

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Délibération d'intention de fusion des quatre communes (Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Thézillieu).

Séance du 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents :**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy,

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie,

**Membres absents excusés :**

Ms CHARVOLIN Rock (représenté par M. RENAUD Jean-Xavier), HARNAL Sébastien (représenté par Mme ROSIER Nicole),

Mmes CHENET Valérie (représentée par M. ARGENTI Bernard), LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par M. Didier BOURGEAIS), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne),

**Membres absents :**

Mme BARDON Fabienne,

**Secrétaire de séance :** Mme PALAZZI-ZANI Nelly,

**Soit : 20 présents, 6 pouvoirs.**

Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2113-1 et suivants,

Considérant que les communes de Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz et Thézillieu ont lancé une étude sur la faisabilité de la création d'une commune nouvelle regroupant ces quatre collectivités territoriales

Considérant que les résultats de cette étude ont été présentés aux quatre conseils municipaux réunis le 7 juin 2018

Considérant qu'il ressort de l'étude que la création de la commune nouvelle permettra notamment une bonification des dotations de l'Etat, une position plus affirmée au sein de Haut-Bugey Agglomération, une gestion en commun des services restitués par la CCPH (crèche, intervenant musical,...), une efficacité renforcée des services publics et la définition d'un projet de territoire

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de délibérer sur l'intention de créer une commune nouvelle qui regroupera l'ensemble des communes suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Cormaranche-en-Bugey (867 habitants en 2015, source INSEE),
- Hauteville-Lompnes, (3 952 habitants en 2015, source INSEE),
- Hostiaz, (88 habitants en 2015, source INSEE),
- Thézillieu (309 habitants en 2015, source INSEE).

La population totale s'élèvera ainsi à 5.216 habitants.

La demande de prise de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle sera faite lors d'une délibération en fin d'année 2018.

Elle aurait pour Etablissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement, la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à **22 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (Mme JOLY Fabienne engageant le pouvoir de Mme TREUVELOT Catherine et M. RENAUD Jean-Xavier engageant le pouvoir de M. CHARVOLIN Rock), 0 ABSTENTION** - **CONFIRME** l'intention de créer une commune nouvelle regroupant les quatre communes suivantes : Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Thézillieu en une commune nouvelle.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



  
Bernard ARGENTI

Accusé de réception en préfecture  
001-210101853-20180619-2018-59B-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2018  
Date de réception préfecture : 03/08/2018